



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 9 de l'ordre du jour

**Questions relatives à la mise au point et au transfert
de technologies : Rapport annuel commun du Comité
exécutif de la technologie et du Centre-Réseau
des technologies climatiques**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 12 a) de l'ordre du jour

**Questions relatives à la mise au point et au transfert
de technologies
Rapport annuel commun du Comité exécutif
de la technologie et du Centre-Réseau
des technologies climatiques**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie
et du Centre-Réseau des technologies climatiques**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À leurs soixante-quatrième sessions respectives, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris le projet de décision ci-après, pour examen et adoption à sa huitième session :

Projet de décision -/CMA.8

**Améliorer la mise au point et le transfert des technologies
climatiques au moyen du Mécanisme technologique**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,
Rappelant l'article 10 de l'Accord de Paris,*

*Rappelant également les décisions 1/CP.21, 15/CMA.1, 8/CMA.2, 15/CMA.3,
19/CMA.4, 14/CMA.5 et 17/CMA.6,*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2025¹ et se félicite des efforts accomplis par ces organes et des progrès qu'ils ont réalisés en vue d'appliquer leur plan² et programme de travail respectif³ ;

¹ FCCC/SB/2025/6.

² Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/workplan>.

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://pow.ctc-n.org/programme.html>.



2. *Se félicite* du renforcement de la coordination et de la collaboration entre le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques, notamment par la réalisation d'activités conjointes, qui étayent l'application de l'Accord de Paris ;

3. *Encourage* le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer de répondre aux demandes des Parties qui leur sont adressées directement, ainsi qu'aux demandes adressées de manière générale aux organes constitués au titre de la Convention, selon qu'il convient ;

4. *Salue* la collaboration du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques avec les entités nationales désignées, notamment dans le cadre des forums régionaux des entités nationales désignées⁴, et *prie* le Centre-Réseau des technologies climatiques de continuer à organiser ces forums régionaux, en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie ;

5. *Salue* la collaboration du Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques avec les différents groupes participant au processus découlant de la Convention, en particulier les organisations non gouvernementales d'enfants et de jeunes, les organisations de peuples autochtones, ainsi que le Groupe Femmes et genre ;

6. *Se félicite également* de la poursuite du dialogue et de la coopération entre le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques, d'une part, et le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation, d'autre part, et *encourage* la coordination entre les entités nationales désignées, les autorités nationales désignées pour le Fonds vert pour le climat, les autorités désignées pour le Fonds pour l'adaptation, et les centres de liaison opérationnels du Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques et de l'assistance technique fournie par le Centre-Réseau des technologies climatiques, ainsi que du renforcement du soutien apporté afin de répondre aux besoins prioritaires liés aux technologies recensés au niveau national ;

7. *Félicite* le Comité exécutif de la technologie ainsi que le Centre-Réseau des technologies climatiques pour leurs efforts constants visant à intégrer des considérations de genre lors de l'exécution du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour la période 2023-2027⁵ ;

8. *Se félicite* des efforts soutenus déployés par le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques en vue de mobiliser des ressources, notamment grâce à la mise à jour de l'appel d'offres conjoint pour des partenariats visant à accélérer la mise au point et le transfert de technologies au titre du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique ;

9. *Invite* le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer d'améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation, notamment en perfectionnant le mécanisme de collecte des retours d'expérience par le biais de l'enquête biennale menée auprès des entités nationales désignées, en tenant compte de l'expérience acquise et des enseignements à retenir ;

10. *Souligne* qu'il importe de fournir un appui financier au Comité exécutif de la technologie et au Centre-Réseau des technologies climatiques ;

I. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2025

11. *Félicite* le Comité exécutif de la technologie pour les efforts qu'il déploie afin d'accroître la visibilité de ses travaux, notamment grâce à la diffusion de recommandations de politique générale et d'autres supports de connaissances, et *encourage* à poursuivre ces efforts ;

⁴ Voir <https://www.ctc-n.org/capacity-building/regional-forums>.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/workplan>.

12. *Prend note* de la pertinence des messages et recommandations clefs du Comité exécutif de la technologie et du fait que ceux-ci peuvent servir de référence aux Parties, aux organes compétents participant au processus découlant de la Convention et aux autres parties prenantes, selon le cas, en tenant compte de la situation et des priorités de chaque pays ;

13. *Exprime sa gratitude* aux Gouvernements allemand, autrichien et japonais, ainsi qu'à l'Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA), pour leurs contributions financières volontaires, qui ont permis au Comité exécutif de la technologie de continuer, en 2025, à exécuter son plan de travail glissant 2023-2027⁶ ;

II. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2025

14. *Se félicite* de l'approbation, par le Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques à sa vingt-sixième réunion, du plan et budget de fonctionnement annuels du Centre-Réseau pour 2026⁷, le budget ayant augmenté de 9 % par rapport au budget précédent ;

15. *Se félicite également* de l'augmentation du seuil par demande d'assistance technique, qui passe de 250 000 dollars É.-U. à 300 000 dollars É.-U., tel que convenu par le Conseil consultatif à sa vingt-sixième réunion⁸ ;

16. *Se félicite en outre* des contributions financières versées par la Commission européenne et les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, du Japon, de la République de Corée et de la Suède ;

17. *Se félicite* des efforts déployés par le Centre-Réseau des technologies climatiques pour apporter un soutien technique et logistique aux entités nationales désignées et *l'invite* à continuer d'étudier les moyens de renforcer encore ce soutien aux entités nationales désignées afin d'améliorer la coordination au niveau national en matière de développement et de transfert de technologies ;

18. *Encourage* le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer de mobiliser des ressources, notamment auprès du secteur privé et d'entités philanthropiques, ainsi qu'au moyen d'initiatives de mise en relation, de programmes et d'approches régionales, en vue de renforcer le soutien à la mise en œuvre de ses activités ;

19. *Se félicite* de la collaboration entre le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Fonds pour l'adaptation dans le cadre du programme Accélérateur d'innovation climatique du Fonds pour l'adaptation, lequel appuie le développement et l'expérimentation de produits et de technologies innovants en matière d'adaptation, et *encourage* la poursuite de cette collaboration ;

20. *Salue* le rôle que joue le Bureau de partenariat et de liaison du Centre-Réseau des technologies climatiques dans la promotion de la collaboration entre le Centre-Réseau et le Fonds vert pour le climat, ainsi que dans le soutien aux activités liées à la recherche, au développement et à la démonstration dans le domaine des technologies, y compris les projets d'assistance technique et les séances de renforcement des capacités auxquels participent les entités nationales désignées, les membres du Centre-Réseau et d'autres parties prenantes, et *attend avec intérêt* la poursuite de ces activités.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/workplan>.

⁷ Voir le document AB/2025/26/18 du Conseil consultatif.

⁸ Voir document FCCC/SB/2025/6, par. 60.